M. O'CONNOR. Toutes les pièces qui ne sont pas secrètes et confidentielles reront communiquées à la Chambre. Ces pièces sont volumineuses et seront déposées dans une semaine, peut-être plus tôt.

Motion adoptee.

CIRCULAIRES AUX BANQUES DU CANADA.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT demande copie de tcutes les circulaires adressées par le département des Finances à des banques quelconques du Canada, depuis le 1er jangier 1881

Ma demande ressemble beaucoup à celle déjà faite par mon honorable ami, il y a un instant; mais comme la motion n'est pas précisément dans les mêmes termes, je demanderai à l'honorable ministre des Finances s'il existe aucune autre circulaire que celles mentionnées par l'honorable député de Durham-ouest (M. Blake) depuis le 1er janvier 1881?

Sir LEONARD TILLEY. Aucune.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT. Alors, avec la permission de la Chambre, je retire ma motion.

SAUVAGES DES LACS HURON ET SUPÉRIEUR.

M. DAWSON demande un état de toute la correspondance échangée pendant les deux dernières années entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario au sujet des arrérages dus aux sauvages des lacs Huron et Supérieur, en vertu du traité Robinson; aussi, de toutes les pétitions présentées récemment par les sauvages pour le même objet.

M. MILLS. Je désire demander au gouvernement avant que cette motion soit adoptée—je regrette l'absence du premier ministre—si cette correspondance se continue encore. Je voudrais savoir si on exige encore de la province de l'Ontario les sommes que les sauvages doivent recevoir en vertu de ce traité tandis que le territoire pour lequel le gouvernement du Canada avait fait le traité est siué dans les limites du Manitoba. Cela paraîtrait un procédé très étrange s'il était vrai que le gouvernement fédéral exige du gouvernement de l'Ontario des sommes auxquelles les sauvages ont droit en vertu de ce traité, tout en niant au gouvernement de la province tout droit aux terres qui ont été cédées par le même traité.

Motion adoptée.

ACTES DES LÉGISLATURES PROVINCIALES.

M. BLAKE demande copie de toutes les pétitions, de la correspondance, et des documents, rapports et ordonnances en conseil concernant des actes des législatures provinciales ou des bills des législatures provinciales qui ont été réservés, et qui n'ont pas encore été demandés au moyen d'une adresse ou d'un ordre de cette Chambre.

Comme mon honorable ami de Huron-centre (sir Richard J. Cartwright) l'a fait remarquer, la motion qui a été prosée l'autre jour, et qui a été adoptée par la Chambre, demandait simplement une liste des actes qui ont été désavoués. Elle ne couvre pas la correspondance ni les ordonnances en

conseil et le reste.

Voici une motion en termes généraux que nous avons l'habitude de faire chaque session; elle est conçue de manière à embrasser tous les cas qui ne sont pas compris dans l'ordre de la Chambre ou n'ont pas été déjà déposés.

Motion adoptée.

FONDS D'AMÉLIORATION DES TERRES,

M. HESSON demande copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et ceux de l'Ontario et de Québec, au sujet du compte non liquidé de dépôt et de fonds d'amélioration des terres.

M. BLAKE

Je désire une fois encore attirer l'attention de la Chambre et du gouvernement sur cette question; c'est, je crois, la quatrième session que mes électeurs m'ont demandé de soulever cette question qui n'est pas encore réglée. Je dois dire qu'après quatre ans, je n'ai pas fait beaucoup de progrès, bien que, je le crois, j'zie obtenu certain résultat. Il paraît que pendant les quelques années qui viennent de s'écouler, le ministre des Finances a fait, dans le but de régler cette question, des efforts qui ont eu pour résultat d'amener le Trésorier de la province de l'Ontario à mettre dans son budjet une somme d'environ \$125,000 destinées à être distribués aux différentes municipalités intéressées à la question. Cette somme est loin de couvrir le montant porté au fonds et je ne vois rien qui nous justifie de laisser plus longtemps le compte dans l'état où il se trouve maintenant.

J'ai eu, à ce sujet, une entrevue avec le ministre des Finances et son chef de cabinet; ils déclarent qu'ils seront disposés et qu'ils seront prêts à régler ce compte dès que les deux provinces, intéressées avec le gouvernement fédéral dans cette affaire, pourront s'entendre sur cette question. Je serais heureux que l'on trouvât un moyen quelconque par lequel on règlerait ce compte pour ne plus y revenir. C'est une grande injustice à faire aux nouveaux cantons -et ce sont surtout ceux-là qui sont intéressés dans la question-que de laisser si longtemps ce compte tel qu'il est, avec la probabilité que lorsqu'il le réglera, le gouvernement ne jugera pas à propos de leur payer l'intérêt que le montant du compte aura produit pendant ces nombreuses années. d'après une discussion qui a eu lieu au Sénat, que l'on n'a compris dans le compte aucune somme pour l'intérêt, et je désire qu'il soit bien compris que, quels que soient ceux que l'on doive blamer d'un tel état de choses, soit le gouvernement fédéral, soit le gouvernement de l'Ontario ou celui de Québec. l'on jette le blame sur ceux qui le méritent. Si le fonds est en la possession de ce gouvernement, je crois qu'il est juste qu'on le mette au crédit d'Ontario afin qu'on le distribue aux municipalités qui y ont droit.

J'espère que l'on prendra immédiatement des mesures

pour régler définitivement ce compte.

M. BLAKE. Je désire déclarer que je partage de tout cœur les opinions exprimées par l'honorable député, non seulement au sujet de cet article particulier, qui, par luimême, cause un grand tort, mais aussi au sujet de l'importance qu'il y a de régier les comptes qui sont restés dans un, état incertain pendant les quinze années qui se sont écou-lées depuis la Confédération. Je suppose que l'urgence d'autres añaires que les gouvernements intéressés dans la question avaient à traiter, a amené ce résultat, mais je né crois pas qu'il soit honorable ou raisonnable d'apporter tant de retard au règlement d'une affaire. J'espère que les trois gouvernements intéressés feront des efforts énergiques pour régler définitivement cette affaire, afin que les comptes. des deux principales provinces de la Confédération ne restent pas dans l'état de confusion et d'incertitude où ils sont aujourd'hui, en conséquence du non-règlement du compte dont nous nous occupons.

Sir LEONARD TILLEY. Je partage tout à fait l'opinion exprimée par le dernier orateur. Il est temps de régler définitivement ces questions qui existent entre les deux provinces et le gouvernement fédéral. En ce qui regarde le gouvernement fédéral, nous désirons ardemment qu'elles se règlent. Immédiatement après la prorogation, au mois de mars dernier, nous avons reçu des communications des deux gouvernements et je croyais que, dans le cours de l'été, nous avions fait assez de progrès pour nous permettre d'espérer d'en arriver à une conclusion; mais les élections généraler, qui ont eu lieu peu après dans la province de Quêbec, ont fait ajourner encore le règlement de la question. Dès que la Chambre sera prorogée, nous renouvellerons nos efforts pour amener un règlement, car plusieurs des